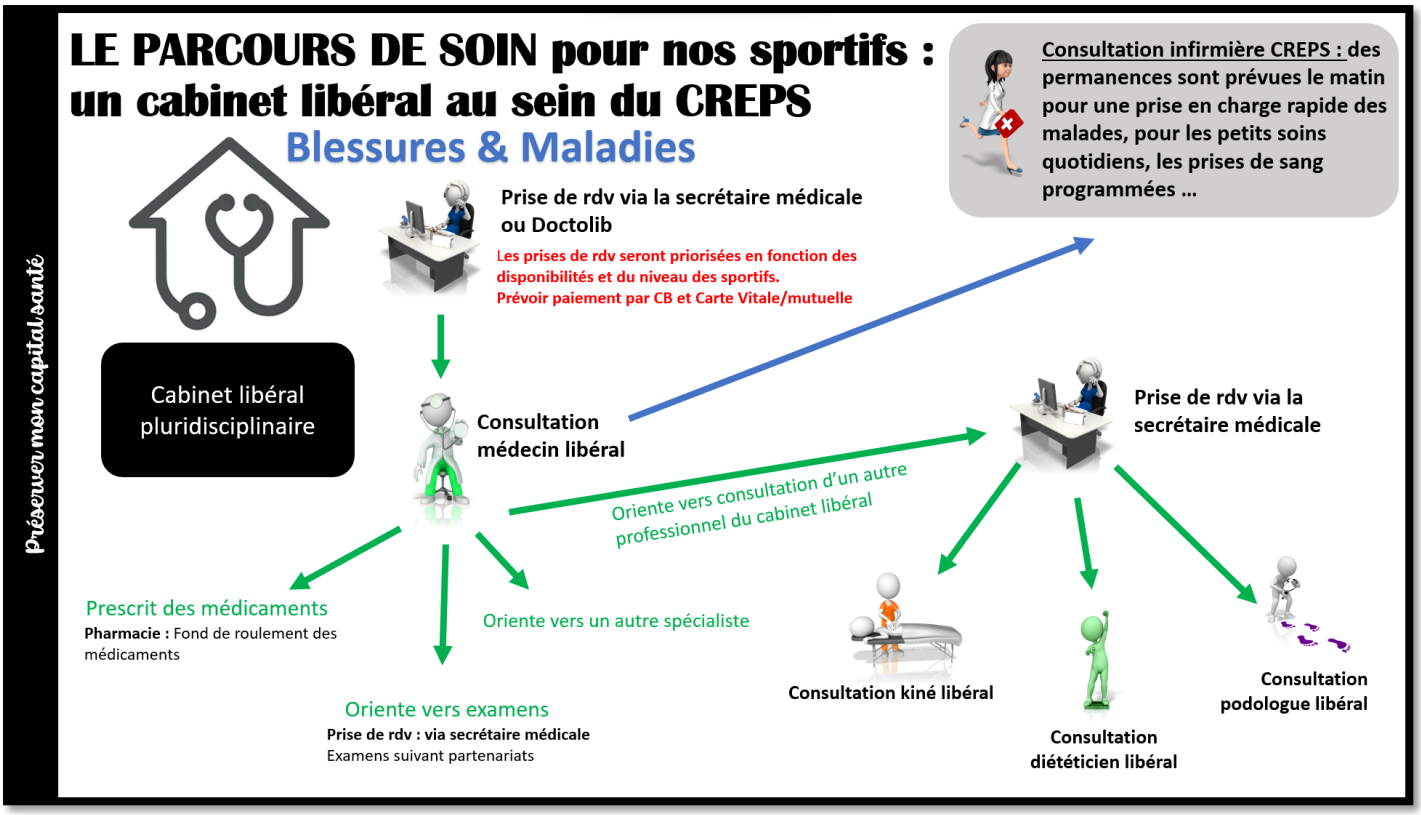
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

CREPS OCCITANIE TOULOUSE

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

LA GESTION DES SOINS MEDICAUX



Parcours de soins

Mes fournitures médicales

- ☐ Carte vitale nominative (possible de la demander dès 12 ans)
- ☐ Photocopie de la carte mutuelle en cours de validité
- ☐ Autorisations de soins complétées et signées
- ☐ Vaccination à jour (SMR)
- ☐ Moyen de paiement (CB, chèque, espèce ou paiement via Doctolib)



1- Permanence de consultations par l'infirmière 4 x par semaine de 7h30 à 8h30 au bâtiment Hebert

- Soins immédiats sans rendez-vous (blessure, maladie)
- Orientation vers le médecin si besoin (rendez-vous dans l'immédiat ou dès que possible)
- Saisie sur le PSQS en cas de dispense scolaire ou sportive



2- **Consultation par un médecin libéral : prise de rendez-vous au secrétariat du cabinet libéral ou Doctolib** Consultation avec autorisation de soins par les représentants légaux si le sportif est mineur

- Maison de santé pluriprofessionnelle au sein de l'établissement, avec consultations libérales de kinésithérapeutes, ostéopathes, diététicien…
- Etablissement d'un diagnostic et mise en place d'une prise en charge adaptée.
- Si besoin, orientation vers des spécialistes et/ou de l'imagerie.



3- Orientation vers des professionnels de santé du sport

- Collaboration avec des structures de soins extérieures au CREPS (CHU et Médipôle entre autres) pour les spécialités non présentes sur site (cf :fiche « Les modalités de transports).

4- Lorsque le cabinet médical est fermé :

- Appeler le maitre d'internat ou un responsable de la MPS (surveillant, chef, secrétariat, ...)
- Evaluation de la situation
- Organisation de la réponse adaptée dont relais vers prise en charge externe :
 - Soins médicaux et infirmiers : SIDOC 29 rue Emile Lécrivain 31400 TOULOUSE
 - 05 61 17 33 05 - Ouvert sans rendez-vous, 7j / 7, de 9h à 19h
 - En cas d'urgence, contacter le 15